

Publications des départements et des offices de la Confédération

Notification

(art. 36 de la loi fédérale sur le droit pénal administratif, PA)

A *Kindembi Benjamin-Antonio*, né le 16 juillet 1960, ressortissant angolais, sans domicile connu.

Statuant sur votre recours du 23 septembre 1998, le Département fédéral de justice et police, par décision du 8 mai 2000, a décidé:

1. Le recours est rayé du rôle.
2. Les frais de procédure, s'élevant à 500 francs, sont mis à la charge du recourant. Ils sont compensés par l'avance versée le 4 novembre 1998.

8 mai 2000

Département fédéral de justice et police